

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de convocation : 15 décembre 2023
Date d'affichage : 15 décembre 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 19 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, M RENOARDIERE.

Etaient absents : MM GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N° 2023-2-077 : Tarifs publics 2024

M DALLET indique à l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie pour examiner les tarifs publics sur la Commune et a fait des propositions soit de maintien soit d'augmentation de certains tarifs.

Il est procédé à la lecture des différentes propositions avec des explications apportées sur chaque tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme NABUCET) APPROUVE les tarifs publics tels que présentés qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024, à savoir :

LOCATIONS DE SALLES			
Salle des Fêtes	1 jour (Conférence, AG, spectacle...) SANS CUISINE	Cuisine	Forfait week-end (Spectacle, buffet, mariage, anniversaire...) AVEC CUISINE
Particuliers de la Commune Associations communales (au-delà de 3 manifestations par an)	125 €	50 €	350 €
Particuliers et associations hors commune	250 €	100 €	700 €
Associations communales (dans la limite de 3 manifestations par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
PHOTOCOPIES			
	Public	Associations de Fréhel	
Format A4	0,15 €	0,15 €	
Format A3	0,40 €	0,20 €	
Format A4 – Couleur	0,60 €	0,30 €	
Format A3 – Couleur	0,75 €	0,40 €	

ABONNEMENT JOURNAL	
Abonnement annuel	68,00 €
CHENILLES PROCESSIONNAIRES	
Nichoirs à mésanges	25,70 €
Pièges à papillons	12,70 €
Phéromones (le sachet de 2)	8,35 €

DROITS DE PLACE		
Marchés - Fréhel / Sables d'Or	Abonnés	Occasionnel
	(au mètre linéaire)	(au mètre linéaire)
Bourg	1,40 € + 2,40 € EDF/marché	1,80 € + 2,40 € EDF/marché
Sables d'Or et Vieux Bourg	2,50 € + 2,40 € EDF/marché	3,10 € + 2,40 € EDF/marché
Food Truck - Sur parvis de l'Eglise - Hors marchés Une fois par semaine maximum	Hors saison	Saison (Juillet / Août)
	55 € + 15 € EDF/ mois	110 € + 15 € EDF/ mois
Extérieur		
Brocanteurs antiques	7,00 € / ml / exposant + 3,00 € EDF	

OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL	
Par m ² sur l'ensemble du territoire communal	28,00 €

MINIBUS	
Ticket (aller/retour)	2,00 €

FACTURATION DE TRAVAUX POUR DES TIERS	
A l'heure réelle effectuée	28,00 €

CIMETIERE			
	Concession par emplacement (2m²)	Columbarium	Cavurne
Forfait 15 ans		375,00 €	
Forfait 30 ans	150,00 €	750,00 €	150,00 €
Forfait 50 ans	200,00 €		200,00 €

MEDIATHEQUE	
Impression la page (écriture normale) - A4	0,15 €
Impression la page couleur - A4	0,60 €
Impression papier couleur- A4	0,40 €
Impression papier photo	3,00 €
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)	Gratuit

ANIMATIONS		
Manèges	Marionnettes	Cirques
35,00 € / jour	Gratuit	70,00 €/jour

TARIF CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG / jour		
PERIODE	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Avril, octobre et novembre
Personne de plus de 7 ans	4,85 €	3,60 €
Enfant de 4 à 7 ans	2,10 €	1,60 €
Caravane ou tente	3,45 €	2,60 €
Voiture	3,05 €	2,20 €
Bateau	1,70 €	1,30 €
Deux roues, tricycles, quadricycles à moteur	1,70 €	0,95 €
Camping-car, van, fourgon aménagé ou non, voiture avec tente sur le toit	6,80 €	5,25 €
Electricité	3,45 €	3,45 €
Chien	1,25 €	0,85 €
Voiture visiteur	2,35 €	1,80 €
Garage mort	13,15 €	9,80 €

COURT DE TENNIS	
Location horaire	10,00 €
Location horaire membres association de tennis de septembre à juin	gratuit

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme MEHOUS

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 22/12/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

